Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 46 (1958)

Heft: 858

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269209

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Données et renseignements sur l'introduction du

suffrage féminin en Suisse

Guide pour conférenciers

Introduction

Introduction

La situation des femmes s'est profondément modifiée depuis un siècle, et cette transformation est due essentiellement au développement de l'industrie. Alors qu'autrefiois la femme était occupée par ses tâches familiales, elle s'est trouvée obligée, à notre époque, de sortir de plus en plus du foyer pour gagner sa vie au dehors. En même temps, toutes les écoles lui ont été ouvertes, ce qui lui a permis de se développer et d'acquérir plus d'indépendance. Enfin, les tâches qui lui incombaient dans la famille — éducation des enfants, soins aux malades — ont été reprises en grande partie par l'Etat. Cette situation a amené presque tous les pays à admettre que les femmes collaborent aux affaires de la commune et de l'Etat.

Dans notre pays, des pétitions, postulats et motions se sont succédé et ont obligé nos autorités à poser officiellement la question du suffrage féminin. Le 22 février 1957 a paru le Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'institution du suffrage féminin en matière fédérale.

fédérale

Le Conseil fédéral propose, dans son « Message », d'ac-corder aux femmes suisses, en matière fédérale, les mêmes droits politiques qu'aux hommes et de reviser la constitution fédérale dans ce sens.

Les femmes suisses obtiendraient le droit de vote en matière fédérale, mais pas sur le plan communal et can-

Elles auraient donc, comme les hommes, le droit de vote les modifications à la constitution fédérale et les lois fédérales qui doivent être soumises à une votation populaire. Elles pourraient, comme les hommes, signer des demandes d'initiative et de referendum. Elles auraient le droit de prendre part aux élections et d'être élues au Conseil natio-

nal.

Par contre, les femmes ne pourraient pas prendre part aux élections du Conseil des États. En effet, alors que le Conseil national est élu selon les règles établies par le droit fédéral, l'élection du Conseil des États dépend du droit cantonal. Or, le Conseil fédéral n'a pas voulu intervenir dans une question cantonale.

Quelques exemples montreront l'intérêt que peuvent pré-senter, pour les femmes, les droits politiques qu'elles obtien-draient en matière fédérale :

Le nouvel article constitutionnel proposé pour la pro-tection des civils, qui prévoyait un service obligatoire pour les femmes, est dans toutes les mémoires. L'approvisionnement du pays en blé et le prix du pain intéressent toute la population. Or, cette question devra être soumise au peuple.

Une revision du code pénal est en préparation, et ces dispositions intéressent les femmes, en particulier les dispositions sur les mauvais traitements envers les enfants, la prostitution, l'avortement, la protection de la jeunesse, les publications obscènes, l'exécution des peines en ce qui con-cerne les femmes et les jeunes.

Dans le code civil, on doit reviser les dispositions sur le régime matrimonial qui règle la gestion des biens de la femme et la répartition du bénéfice lors de la dissolution du mariage.

Les dispositions légales sur la recherche de la paternité doivent également être modifiées, afin de protéger plus efficacement la mère et l'enfant.

La question des *ventes par acomptes* est aussi en discussion et l'on doit chercher à en diminuer les abus. Il est question d'exiger la signature des deux époux pour la conclusion du contrat.

Les assurances sociales sont importantes pour les femmes exerçant une profession et pour celles qui s'occupent exclusivement de leur ménage: l'A.V.S., l'assurance-maladie et accidents, l'assurance-maternité et l'assurance-invalidité. Un projet de loi sur le travail est en préparation qui contiendrait les dispositions de protection nécessaires pour le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce. Il s'appliquerait donc aussi aux vendeuses et au personnel des hôtels. Rappelons qu'en Suisse 640.000 femmes environ exercent une profession et 200.000 ont un travail à mitemps.

Une nouvelle loi sur la circulation est en discussion, et les dangers de la circulation s'étendent aux femmes et aux

Les femmes pourraient donc donner leurs voix à ceux des conseillers nationaux qui affirment leurs idées. Il serait même important que quelques-unes d'entre elles soient élues au Conseil national, afin d'y représenter les intérêts des femmes.

II

Le suffrage masculin universel

La lecture du Message du Conseil fédéral montre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour introduire le suffrage masculin universel.

Avant la Révolution française, la situation était la sui-

Il existait, d'un côté, les cantons à Landsgemeinde de l'ancienne Confédération, dans lesquels la souveraineté du peuple avait subsisté. C'était le cas des cantons d'Uri, Schwyz, Unterwald-le-Haut et le Bas, Appenzell Rhodes intérieures et Rhodes extérieures, Glaris et Zoug en partie. Cependant, même dans ces cantons, seuls les hommes qui étaient domiciliés dans leur commune d'origine et possédaient l'indigénat cantonal avaient le droit de vote.

VAUD

Des jeunes filles disparaissent

Le chiffre a été donné à l'Assemblée natio Le chiffre a ete donne a l'Assemblee haub-nale française, il y a deux ans ; douze à quinze mille jeunes filles disparaissent chaque année, victimes de la traite des blanches ; on devrait dire, comme la convention élaborée par l'ONU, victimes de la traite des êtres hu-mains, car les noires comme les enfants sont aussi les victimes des trafiquants de chair hu-

mains, car les noires comme les entaits sont aussi les victimes des trafiquants de chair humaine, dont l'organisation est extrêmement puissante, détient des capitaux énormes et trop souvent bénéficie de complicités officielles.

Les dangers que menacent des jeunes filles trop confiantes, des jeunes femmes bien faites, se débattant dans des embarras financiers, l'habileté des rabatteurs, des rabatteurs ses, des placeurs, des tenanciers de maisons closes, de tout ce qui gravite autour de la prostitution, ont été évoqués, le 14 mars, sous les auspices du Suffrage féminin lausannois, par Mme Droin-de Morsier, de Genève, présidente de l'Association suisse du sou Joséphine Butler. Rayonnante de bonté sous sa couronne de cheveux blancs, Mme Droin a dit avec simplicité la grande misère des femmes tombées, les causes de leur déchéance et dénoncé l'habileté des trafiquants. Elle a cité plusieurs cas particulièrement frappants.

dénoncé l'habileté des trafiquants. Elle a cité plusieurs cas particulièrement frappants. La première croisade abolitionniste a été lancée, il y a huitante ans, par une courageuse Anglaise, Joséphine Butler, et alors que personne dans la prude Albion n'osait prononcer le mot de prostitution; ce mouvement a gagné le monde, il a dénoncé l'hypocrisie de la réglementation, au contrôle sanitaire illusoire. Dans plusieurs pays, les maisons de tolérance ont été supprimées, et l'amélioration des mœurs est certaine. Mme Droin

a mis en garde ses auditrices, où les jeunes filles étaient aussi nombreuses que les mères à cheveux gris, contre certaines annonces demandant du personnel de maison, des chan-teuses, des danseuses présentant bien ; trop souvent celles qui ont accepté naïvement des souvent celles qui ont accepté naïvement des rendez-vous leur proposant du travail partent pour l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'intérieur de l'Afrique et n'en reviennent jamais. Il faut soutenir les associations courageuses qui ont engagé la lutte contre ce fléau, il faut renseigner les jeunes filles, les mettre en état d'alerte, s'efforcer d'assainir le climat général et la consoliér abblique. moralité publique.

Un événement

Jamais encore on n'avait entendu pareille Jamais encore on n'avait entendu pareille chose : l'éloge d'une femme prononcé du haut de la chaire de la Cathédrale de Lausanne! Et c'est arrivé le 15 avril, au cours de la cérémonie de la prestation du serment du Conseil d'Etat vaudois. M. A. Oulevay, président du gouvernement, après avoir rappelé la nomination de M. Paul Chaudet au Conseil fédical e au conseil fédient de la comparable de Men Paul Chaudet fedient de la conseil fédient de la conseil fedient mination de M. Paul Chaudet au Conseil fédéral, a parlé de Mme Paul Chaudet, — qui est une Rogivue, de Rivaz — louant « son attitude constante, sa compréhension, l'intérêt si vif qu'elle porte aux gens et aux choses de chez nous, qui l'élèvent au rang de première dame du Pays de Vaud! »

Incroyable, mais vrai! Grâce à Mme Chaudet, on a su, ce jour de fête, que le pays n'est pas uniquement masculin, que le peuple vaudois est fait d'hommes et de femmes. Que « la première dame » du Pays de Vaud en soit remerciée!

S. B.

Femmes dans les commissions

A La Tour-de-Peilz, la commission scolai-re a une secrétaire, Mme F. H. d'Arcis, et deux autres membres femmes, Mmes Arnold Capt et François Vodoz-Chabloz.

GENÈVE

Sous les auspices du Centre de liaison, l'Association pour le suffrage féminin avait in-vité 49 sociétés féminines à envoyer de futu-res conférencières aux cours des 21 et 28

avril.

Une quarantaine de participantes ont entendu le 21, M° Quinche et M. Devaud, le 28, Mmes Grobet et Wavre, leur donner des informations sur le « Message fédéral » et sur les méthodes à employer lors de causeries destinées à des groupes grands ou petits.

NEUCHATEL

Femmes dans les jurys

Comme nous l'avons annoncé dans le nu-méro de Femmes suisses du 26 avril, le Grand méro de Femmes suisses du 26 avril, le Grand Conseil neuchâtelois, dans sa séance du 24 mars, a donné aux femmes le droit de siéger dans les Jurys pénaux. Une augmentation du nombre des jurés a également été prévue. Afin que les Neuchâteloises puissent bénéficier au mieux des nouvelles dispositions de la loi, M. le conseiller d'Etat André Sandoz,

la loi, M. le conseiller d'Etat André Sandoz, chef du Département de Justice, voudra bien, en tant que membre de l'Association pour le Suffrage féminin, renseigner le comité cantonal sur les modalités d'application lors d'une séance qui aura lieu à 14 h. 15 le 10 mai, à l'Hôtel Moreau, La Chaux-de-Fonds, Les présidents cantonaux des différents partis politiques sont invités à participer à cette séance.

ARGOVIE

La nouvelle loi d'application du droit pé-nal du canton d'Argovie prévoyait la pré-

sence de femmes dans les jurys, mais l'article en question a été repoussé à la seconde lec-ture. En revanche, les femmes restent éligi-bles dans les tribunaux pour enfants qui ont été introduits récemment.

BERNE

Un jubilé

Il y a cinquante ans que l'Association ber-noise pour le suffrage féminin a été fondée. Cet anniversaire sera célébré le lundi 2 juin, à Berne.



Assemblée suisse des groupes radicaux

féminins

L'Association des groupements radicaux féminins a tenu son assemblée à Olten. Elle a accueilli, comme nouvelle section, le « Gruppo donne liberali di Lugano e dintorni » (500 membres). Une nouvelle présidente centrale a été élue en la personne de Mme Schibler-Kaegi, de Kreuzlingen. Il y eut deux conférences : un « petit tour d'horizon de la politique vaudoise » par Mlle Rose Buche et « La femme radicale dans le canton de Lucerne », par Mme Liniger-Imfeld.

Impressions de Bayreuth 1957

3ème Journée

Le Crépuscule des Dieux

1er acte: Prologue

L'obscurité d'avant l'aube règne sur le L'ouscurite d'avant l'autre legite sur le rocher où Brunnhilde et Siegfried se sont re-joints. Une vague lueur nous montre les 3 Nornes filant le câble d'or des destinées, elles joints. Une vague lueur nous montte les y Nornes filant le câble d'or des destinées, elles évoquent le passé du monde et l'histoire des Dieux. Décor très suggestif où ces 3 ombres se profilent sur un ciel aux nuées s'éclairant peu à peu. Wotan et les Dieux sont en attente au Walhall. Mais la corde se rompt et les Nornes épouvantées rejoignent aussitôt leur mère, Erda, déesse de la Terre. L'aube grandit rapidement et Brunhilde et Siegfried s'avancent enlacés. Brunnhilde est encore vouée toute entière à l'amour. Mais Siegfried doit partir pour quelques jours et dans un dernier embrassement lui remet l'Anneau.

1er Tableau. Le voyage de Siegfried sur le Rhin évoqué par l'orchestre (bien connu de tous parce que souvent joué au concert) nous emmène avec ravissement à la suite du Héros, sans laisser prévoir le terrible drame qui

ros, sans laisser prévoir le terrible drame qui suivra. Ce voyage va s'achever au Palais des Gibichungs où nous sommes transportés bien-tôt. Le Roi Gunther (la basse Hermann Uhde)

et sa sœur Gutrune (Elisabeth Grümmer le beau soprano entendu à Genève dans Cosi fan tutte) y sont réunis avec leur demi-frère le redoutable Hagen (Joseph Greindl que nous connaissons aussi) dont le père est le nain Al-béric qui lui a communiqué son désir de venbéric qui lui a communiqué son désir de ven-geance et de revanche. Le génie maléfique de Hagen pousse Gunther à épouser Brunnhilde, tandis que Gutrune deviendrait la femme de Siegfried. Gutrune et Gunther ignorent l'a-mour qui unit Sieg. et Brunn. Ainsi lorsque Siegfried paraît Hagen a mis au point ce té-nébreux projet: Gutrune fera boire à Sieg-fried la coupe de bienvenue, qui sera le phil-tre lui ôtant la mémoire. Brunnhilde dispa-raît de son souvenir et il s'offre, afin d'obte-pir Gutrune pour épouse, à amener la Walkyrait de son souvenir et il s'offre, afin d'obtenir Gutrune pour épouse, à amener la Walkyrie à Gunther. Grâce au heaume magique
Siegfried prendra en effet l'aspect de ce dernier. Un serment solennel sur l'épée avec
l'échange de leur sang scelle ce pacte obtenu
de façon criminelle. Cette scène nous plonge
par avance dans l'angoisse du drame qui se par avance dans l'angoisse du draine qui sup-prépare. La musique en est extrêmement sug-gestive tous les «leitmotiv» réapparaissent au long du déroulement de l'action.

2me Tableau. Cependant Brunnhilde attend The Tapleau. Cependant Brunninge attend le retour du Héros qui est tout pour elle. Mais c'est sa sœur, la Walkyrie Waltraute. qui vient pour l'implorer. Elle lui dit le désespoir des Dieux, lui indique que la restitution de l'An-neau maudit aux Filles du Rhin amènerait leur salut. Mais Brunnhilde se refuse à abandonner cet Anneau confié à elle par Siegfried en gage de son amour. Waltraute repart désolée. La scène entre les deux sœurs est splendide d'émotion et d'affection, Waltraute c'est le bel alto de Maria v. Ilosvay et Brunnhilde c'est Astrid Varvay. Waltraute a casque, bouclier, lance. Brunnhilde en est dépouillée, elle est désormais éloignée des Dieux par son amour pour un mortel.

Dans la nuit où le rideau de flammes s'élève, la silhouette de Siegfried apparaît, il a pris les traits et les vêtements de Gunther. La malheureuse Brunnhilde essaye en vain de se défendre, Siegfried lui arrache l'Anneau et l'entraîne dans la grotte où selon son serment, il place entre elle et lui l'Epée gardienne.

Aux deuxième et troisième acte, l'horrible complot sera mis à exécution, Siegfried sera tué traîtreusement par Hagen. Brunnhilde, désespérée, se jettera sur le bûcher où se consume le corps du héros, après avoir rendu l'Anneau aux Filles du Rhin. L'embrasement envahit le ciel et détruit le Walhall et la race des Dieux. des Dieux.

des Dieux.

Le sacrifice de Siegfried et de Brunnhilde va permettre à l'Amour de refleurir dans le monde débarrassé des Dieux que la convoitise de l'or a conduites aux pires forfaits et à leur anéantissement.

Richard Wagner donne une leçon que nous

n'avons pas encore apprise : l'Or corrompt tout, la soif de l'Or mêne au désespoir. L. M. Fasanino-Auvergne. (à suivre.)

LE ROSEY

ROLLE

Institut international de jeunes gens (9 à 18 ans)



LE BAUME DU CHALET

en frictions et massages
PREVIENT — COMBAT — SOULAGE
BRONCHITES — RHUMES
Crevasses — Engelures
Fr. 1.55 le tube
Venle en pharmacies et drogueries